

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. IL FAUT PROTÉGER DES LIBYENS DE LA TORTURE
Au moins 10 Libyens, dont certains possèdent une double nationalité, ont été arrêtés aux Émirats arabes unis entre le 13 août et le 3 septembre dernier. Les autorités n'ont pas révélé aux familles de quatre d'entre eux l'endroit où ils sont détenus. En dissimulant ce genre d'information aux proches ou aux avocats des intéressés, les Émirats soumettent ces derniers à une disparition forcée. Ils risquent tous de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 26 août 2014, l'homme d'affaires **Kamel Eldarat** a été convoqué au poste de police de Bur Dubai, à Doubaï, pour répondre à des questions. Plus tard le même jour, une vingtaine d'agents à bord de six voitures de police l'ont ramené à son domicile, qu'ils ont fouillé, et l'ont arrêté. Son fils **Momed Eldarat**, lui aussi homme d'affaires, a été appréhendé le lendemain. Tous deux possèdent la nationalité américaine. Les autorités n'ont pas indiqué à leur famille où ils se trouvaient.

Le 28 août, **Mohamed el Aradi**, 50 ans, a été convoqué au poste de police, où il a été interrogé pendant plusieurs heures avant d'être ramené chez lui. Les policiers ont fouillé son domicile jusqu'à environ minuit avant de procéder à son arrestation. Son frère **Salim el Aradi**, 46 ans, a été appréhendé dans un hôtel deux heures plus tard, sans que les agents de police ne l'informent des motifs de son arrestation. Les deux frères vivaient sans restriction aux Émirats depuis une vingtaine d'années. Tous les hommes concernés semblent avoir été arrêtés par des membres de l'Agence de sûreté de l'État (SSA).

Les familles de certains d'entre eux ont expliqué à Amnesty International que l'ambassade de la Libye aux Émirats n'avait pas pu ou voulu leur fournir une assistance consulaire. Au moins cinq autres hommes ont été appréhendés : **Bashir al Shabah, Al Tahir al Qulfat, Mohammad al Fighi, Al Sadiq al Kikli, Mahmoud Gharbeia** et **Rafat Hadaga**. Amnesty International ne dispose pas d'informations complémentaires sur les circonstances de leur arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à révéler le lieu de détention de ces hommes à leurs familles et à donner les raisons de leur arrestation ;
- appelez-les à garantir publiquement que tous seront protégés de la torture et d'autres mauvais traitements, et à veiller à ce qu'ils puissent sans délai consulter un avocat et bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- priez-les instamment de les inculper rapidement d'une infraction prévue par la loi ou de les relâcher.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 NOVEMBRE 2014 À :

Président des Émirats arabes unis

Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan

Ministry of Presidential Affairs

Corniche Road, Abu Dhabi

P.O. Box 280, Émirats arabes unis

Fax : +971 2 622 2228

Courriel : ihitimam@mopa.ae

Formule d'appel : *Your Highness, I*

Monsieur le Président,

Prince héritier d'Abou Dhabi

Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan

Crown Prince Court Bainunah Street

Abu Dhabi, P.O. Box 124

Émirats arabes unis

Fax : +971 2 668 6622

Twitter : [@MBZNews](https://twitter.com/MBZNews)

Formule d'appel : *Your Highness, I*

Monseigneur (Votre Altesse, dans le corps du texte),

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

Lt-General Sheikh Saif bin Zayed Al-

Nahyan

Zayed Sport City, Arab Gulf Street

Near to Shaikh Zayed Mosque

Abu Dhabi P.O. Box 398

Émirats arabes unis

Fax : +971 2 4414938 / +971 2

4022762 / +971 2 4415780

Courriel : moi@moi.gov.ae

Twitter : [@SaifBZayed](https://twitter.com/SaifBZayed)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. IL FAUT PROTÉGER DES LIBYENS DE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Malgré certaines garanties prévues par la Constitution et la législation émiriennes, les droits des individus au moment de leur arrestation sont généralement bafoués, surtout lorsque l'Agence de sûreté de l'État (SSA) est impliquée. Amnesty International a connaissance d'autres affaires de ressortissants étrangers appréhendés et maintenus en détention au secret pendant des semaines ou des mois avant leur procès. Ces arrestations sont généralement du fait de la SSA, qui est chargée des affaires de sécurité nationale.

Habituellement, les membres de cette agence procèdent à des arrestations sans mandat et emmènent les personnes concernées dans des centres de détention secrète non officiels, où elles restent pendant des semaines ou des mois sans jugement et sans accès à un avocat. Les détenus sont souvent victimes de torture ou d'autres mauvais traitements. Dans les affaires dont s'est occupée Amnesty International, les autorités ont ignoré les demandes des familles, qui cherchaient à savoir où se trouvaient leurs parents, pendant des mois.

Dans cette affaire, tous les Libyens arrêtés semblent avoir soutenu en 2011 les groupes d'opposition libyens qui ont renversé le colonel Mouammar Kadhafi.

La famille de Kamel et Momed Eldarat, qui possèdent la nationalité américaine, a cherché à obtenir l'aide de l'ambassade des États-Unis et signalé la disparition forcée de ces deux hommes, mais elle a plus tard expliqué que le personnel consulaire n'avait pas pu les rencontrer. Kamel Eldarat souffre de problèmes au dos et aux jambes pour lesquels il a été opéré à trois reprises et qui l'obligent à suivre un traitement.

Noms : Kamel Eldarat, Momed Eldarat, Mohamed el Aradi, Salim el Aradi, Bashir al Shabah, Al Tahir al Qulfat, Mohammad al Fighi, Al Sadiq al Kikli, Mahmoud Gharbeia et Rafat Hadaga
Hommes

AU 236/14, MDE 25/019/2014, 23 septembre 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

